



Politique de Santé et sécurité au travail PO-LOG003 FR

Version 001-fr.

Date de création : 3 Juillet 2023.

Préparé par : Responsable qualité

Approuvé par : Directeur général

Validé par : Comité QHSE

Santé et sécurité chez Logis International

La santé et la sécurité de tous sont au cœur des priorités de Logis International. Notre engagement envers l'objectif « **zéro incident** » reflète notre détermination à fournir un environnement de travail sûr et sain, où aucune activité ne met en danger la santé ou la sécurité des collaborateurs.

Engagements de Logis International

Nous garantissons des conditions de travail qui sont :

- **Sûres** : Grâce à des protocoles rigoureux pour identifier et réduire les risques.
 - **Saines** : Avec un environnement favorisant le bien-être physique et mental.
-

Responsabilités des collaborateurs

1. Prévention des accidents

- Identifier les dangers potentiels dans votre environnement de travail.
- Agir de manière proactive pour éviter les incidents.

2. Gestion des risques

- Évaluer régulièrement les situations pour minimiser les dangers.
- S'assurer que chaque tâche est réalisée en toute sécurité.

3. Promotion d'une culture de sécurité

- Encourager les pratiques responsables et sensibiliser vos collègues.
- Soutenir toutes les initiatives visant à améliorer la sécurité collective.

4. Respect des procédures d'urgence

- Suivre les consignes établies en cas de situation critique.
- Réagir rapidement et efficacement pour protéger les personnes et les biens.

5. Rejet des risques inacceptables

-
- Suspendre immédiatement toute activité présentant un danger.
 - Prioriser la sécurité sur toute autre considération.